

 **Menu Principal**

- ▶ [Droit de l'enfant](#)
- ▶ [Education](#)
- ▶ [Santé](#)
- ▶ [Environnement](#)
- ▶ [Nutrition](#)
- ▶ [Lecture](#)
- ▶ [Loisirs](#)
- ▶ [Habillement](#)
- ▶ [Puériculture](#)
- ▶ [Jouets](#)
- ▶ [Décoration](#)
- ▶ [Grossesse et nouveau-né](#)
- ▶ [Modes de garde](#)
- ▶ [Salons](#)

 **Informations**

- ▶ [Infos sociétés](#)
- ▶ [Infos produits](#)

 **Divers**

- ▶ [Annuaire](#)
- ▶ [Concours](#)
- ▶ [Partenaires](#)
- ▶ [Evénements](#)
- ▶ [Liens](#)
- ▶ [Petites annonces](#)
- ▶ [Annonces Emplois](#)
- ▶ [Faire connaître NBB](#)

 **FGPEP Luc Chatel à Chaumont Scolarisation des élèves en situation de handicap l'apport des PEP** 

(08/12/2011)

Luc Chatel, Ministre de l'Éducation Nationale, et Joël Derrien, Président de la Fédération Générale des PEP ont signé le 2 Décembre une convention de fonctionnement de l'Unité d'Enseignement de l'Institut d'Éducation Sensorielle (IES) et du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) en lien avec la scolarisation en milieu ordinaire (écoles et collèges de Chaumont) pour la scolarité des élèves présentant des troubles auditifs, visuels ou complexes du langage.

Cette signature constitue, selon la Fédération Générale des PEP, une reconnaissance institutionnelle de son importante contribution à la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire.

L'apport éducatif, pédagogique et thérapeutique, des professionnels des services des PEP (médecins, psychologues, rééducateurs, éducateurs et enseignants spécialisés) représente une contribution essentielle à la réussite des élèves présentant des situations diverses de handicap en milieu scolaire ordinaire. Il représente également, un appui déterminant à l'institution scolaire et aux enseignants pour qu'ils exercent pleinement leur responsabilité de scolarisation de tous les élèves obligation inscrite dans la loi 2005.


La Fédération Générale des PEP, avec ses associations départementales, accompagne ainsi la scolarité de 23 000 élèves et contribue également au suivi de 43 000 enfants et adolescents présentant des troubles divers qui entravent leurs accès aux apprentissages, suivis exercés par l'action médico-éducative des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP).

Alors que se prépare actuellement la carte scolaire de la rentrée 2012 Joël Derrien a rappelé l'adresse qu'il a effectuée auprès du Président de la République en juin dernier pour que le moratoire annoncé sur les fermetures des classes dans le primaire à la rentrée 2012, ne se traduise pas par de nouvelles et nombreuses fermetures de postes d'enseignants spécialisés.

Les informations qui lui parviennent de plusieurs départements l'ont conduit à réaffirmer au Ministre la demande d'instructions aux Inspecteurs d'Académies et Recteurs afin de préserver et développer la dimension pédagogique des établissements et services médico-sociaux, contribution essentielle de complémentarité avec les établissements ordinaires pour la scolarité de tous les élèves et en particulier de ceux présentant des situations de handicap ou des problématiques spécifiques d'accès aux apprentissages.

 **Annuaire**

- ▶ [Rechercher](#)
- ▶ [Inscription](#)

 **Avis d'Experts**

- ▶ [Coach Maternel](#)
- ▶ [Interviews](#)

 **Partenaires**

- ▶ [Salon du Bébé 2010 \(Mandelieu\)](#)
- ▶ [Salon du Mariage 2011 \(Nice\)](#)



**Porte-Bébé
Manduca**

100% Ergonomique
100% Naturel